

Image not found or type unknown



vente entreprise surendettée

Par **juvanita**, le **22/10/2011** à **11:37**

Bonjour,

l'entreprise pour laquelle je travaille est surendettée: dettes urssaf, cotisation retraite, retard salaire, retard paiement loyer... le responsable qui possède deux magasins souhaite en vendre un mais à un prix inférieur aux soldes du crédit restant pour ce magasin. Il compte en effet reporter le crédit restant sur l'autre magasin...Je souhaiterai simplement savoir si il lui est possible de vendre sans rembourser les dettes qu'il a auprès des autres organismes(urssaf...) Merci par avance

Par **Garito**, le **21/12/2011** à **10:20**

Oui pour cela il lui suffit de céder uniquement son fonds de commerce.